

1 – Les dons.

La législation diffère suivant les pays. Le terme de « don » n'est parfois pas correct puisqu'il peut être rémunéré dans certains pays.

- ✓ Le don d'ovocyte : Souvent gratuit et anonyme. Les candidates au don d'ovocyte sont rares en raison de la lourdeur des traitements. Le don d'ovocyte est interdit en Italie, Norvège, Allemagne, Autriche et Suisse.
- ✓ Le don de sperme pose un problème au donneur car même s'il doit rester anonyme, l'enfant issu du don veut parfois connaître son père ou ses antécédents familiaux. Le don de sperme est illégal en Italie.
- ✓ Le don d'embryon : Il est réservé aux couples dont les deux conjoints sont infertiles ou risquent de transmettre une maladie génétique grave. Lors d'une FIVETE, les embryons surnuméraires sont congelés pour une durée de 5 ans dans les CECOS puis les « parents » peuvent décider de leurs sorts :
 - Embryon à détruire
 - Embryon donné à d'autres couples
 - Embryon à utiliser pour la science
 - Dès fois, les embryons non utilisés sont tout simplement abandonnés au CECOS.Le don d'embryon est illégal au Portugal, Suède, Israël, Slovénie, Italie, etc.

2 – La GPA ou gestation pour autrui.

Le problème réside sur la relation entre l'enfant et la mère qui l'a porté (mère porteuse). En plus, la rémunération de la mère porteuse est une autre cause de discorde entre les deux parties.

3 – Les stimulations ovariennes conduisent à des grossesses multiples. Elles augmentent le risque d'une naissance prématurée du bébé, donc le risque de handicap des enfants.

4 – Le diagnostic pré implantatoire :

Diagnostic permettant de détecter des anomalies génétiques de l'œuf donc d'éviter la transmission de maladie grave aux descendants, Elle consiste à choisir embryons à réimplanter dans l'utérus en fonction de certaines caractéristiques comme le sexe, le gène, etc.